

Programme « vivre ensemble »
Document explicatif pour le dépôt des projets

1. Contexte

Dans le cadre de l'adoption du plan climat cantonal neuchâtelois en janvier 2023, le Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire pour mettre en place des mécanismes d'accompagnement et des outils visant à atténuer les conséquences sociales découlant des effets liés au changement climatique. Pour répondre à cette injonction, le Conseil d'État a proposé de lancer un programme cantonal de soutien à des actions qui encouragent la solidarité, créent du lien social, renforcent la collaboration et améliorent la résilience sociale dans le contexte de la transition énergétique et climatique. La gestion de ce programme a été confiée au Secrétariat général du Département de l'emploi et de la cohésion sociale.

2. Plan climat et Programme « vivre ensemble »

Le plan climat neuchâtelois vise une réduction massive de nos gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Ces réductions toucheront au quotidien de la population et des entreprises (logement, mobilité, consommation ou encore loisirs) et nécessiteront des changements de comportement importants.

Ces changements ne vont pas de soi. Ils pourront être vécus comme de nouvelles contraintes et donc déclencher des résistances. Pour réussir la transition nécessaire, elle doit faire l'objet de mesures accompagnatrices qui favorisent la résilience locale. La collaboration et l'entraide sont ainsi au cœur des besoins fondamentaux de toute collectivité et ceci d'autant plus dans une société en mutation. Par conséquent, les pouvoirs publics ont aujourd'hui une responsabilité particulière à mettre en place les conditions propices à l'émergence des comportements vertueux et à favoriser tout ce qui contribue à créer de la cohésion sociale dans la population. Le présent programme poursuit exactement cette finalité.

Le programme « vivre ensemble » consiste en des appels à projets réguliers pour initier et encourager des actions qui favorisent le vivre-ensemble et pour mobiliser les personnes et organisations intéressées.

3. Objectifs de l'appel à projet

Dans une logique de développement durable et d'accompagnement au changement, la finalité du programme « vivre ensemble » est de renforcer la résilience de la société neuchâteloise face aux changements climatiques. Les projets soutenus doivent ainsi permettre de :

1. Créer du lien social et renforcer les relations de proximité ;
2. Initier, promouvoir et consolider des actions et réseaux d'entraide sur le territoire cantonal neuchâtelois ;
3. Instaurer et renforcer la collaboration entre collectivités, société civile et population.

4. Qui peut déposer un projet ?

L'appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif (communes, associations, coopératives, institutions ou tout autre groupe de personnes formalisé) qui sont ancrés dans le canton et qui souhaitent s'investir pour atteindre les objectifs visés. Un répondant de projet doit pouvoir être identifié.

5. Quels sont les critères à remplir ?

Pour obtenir un soutien, le projet doit obligatoirement remplir les critères ci-dessous :

- Le projet répond aux objectifs de l'appel à projets, se déroule sur le territoire cantonal et est réalisé par des acteurs et actrices du canton.
- Le projet oeuvre dans le sens du bien collectif et poursuit des buts non lucratifs, dans une logique de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques.
- Les projets qui pourraient être subventionnés par d'autres soutiens cantonaux¹ ne seront soutenus que si la complémentarité est nécessitée (principes de subsidiarité et de complémentarité).
- Le montant du soutien accordé vise à lancer et/ou consolider le projet. Les subventions moyennes visées sont de 5000 francs par projet et ne sont pas destinées à couvrir des frais structurels récurrents.
- Les résultats du projet sont visibles et simples à communiquer.

Seront privilégiés les projets qui répondent de manière crédible aux critères suivants :

- Bénéfice (direct ou indirect) en matière d'accompagnement et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Collaboration avec les autorités et/ou autres acteurs-trices locaux dans une logique de co-construction ;
- Durabilité et chances de pérennité du projet, au-delà du financement accordé ;
- Équilibres régionaux ;
- Complémentarités et synergies avec d'autres actions réalisées.
- Bénéfice apporté au plus grand nombre de personnes possible.

Ne seront pas soutenus les projets et démarches suivantes :

- Les actions à but purement commercial ;
- Le fonctionnement récurrent/normal d'une structure ou d'un partenaire institutionnel ;
- Les projets ne répondant pas aux critères d'octroi susmentionnés.

Quelques exemples d'actions susceptibles d'être soutenues :

- Soutien de personnes âgées en période de canicule ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation en lien avec les enjeux climatiques ;
- Actions qui favorisent l'économie circulaire ou qui luttent contre le gaspillage (réparation et/ou l'échange d'objets, distribution d'invendus, etc.) ;
- Démarche locale (p.ex. à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble) visant à identifier collectivement des actions de durabilité et d'accompagnement aux changements ;
- Transmission de savoirs et de savoir-faire susceptibles d'améliorer les compétences d'adaptation aux changements ;
- Démarche artistique et/ou pédagogique visant à sensibiliser sur les enjeux climatiques (podcast, bd, œuvre d'art, etc.).

Voir aussi la liste des actions déjà soutenues en [2024](#) et [2025](#).

6. Modalités pour déposer un projet

Le prochain délai pour le dépôt des demandes est fixé au **31 mars 2026**. Les projets doivent être décrits à l'aide du canevas téléchargeable sur le site www.ne.ch/vivre-ensemble et envoyés par courriel à l'adresse vivre-ensemble@ne.ch. (Ce canevas peut être éventuellement complété par une description annexe).

Les porteuses et porteurs des projets qui seront soutenus financièrement s'engagent à assurer un reporting sur les actions réalisées (qui sera toutefois le plus léger possible), à partager leurs expériences et à participer aux événements qui pourraient être organisés pour valoriser les projets menés.

¹ p.ex. : projets d'inclusion de personnes vivant avec un handicap, projets d'économie de proximité susceptibles d'être soutenus par la NPR, projets socio-sanitaires susceptibles d'être soutenus par le domaine santé, projets interculturels pouvant être soutenus par COSM, projets culturels pouvant être soutenus par SCNE, etc.

Le présent appel à projet ne confère aucun droit à l'octroi d'une subvention. Par l'envoi du formulaire, le porteur de projet accepte que son projet soit évalué par les instances concernées, tant au niveau des services de l'Etat que dans les régions et communes.

Le canton se réserve le droit de n'accorder qu'une partie du montant demandé. La répartition des moyens se fera aussi en fonction du nombre de projets soumis.

Pour plus d'information :

- Nathalie Ljuslin, coordinatrice auprès de la société civile pour le programme « vivre ensemble », tél 076 477 18 69, courriel vivre-ensemble@ne.ch.
- Ingela Geith Chauvière, secrétaire générale adjointe du DECS, tél. 032 889 48 01, courriel : ingela.geith-chauviere@ne.ch.